



1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Identification de la substance ou de la préparation

TIP TOP LUBRIFIANT CHAINE

Art.-No.:

593 0979, 593 1150, 593 1136, 593 1171

Utilisation de la substance/préparation

Produit de soins de bicyclette

Identification de la société

REMA TIP TOP GmbH une entreprise du groupe
Gruber Straße 63
D-85586 Poing
Téléphone ++49 (0) 8121 / 707 - 0

Stahlgruber Otto Gruber GmbH & Co KG
Gruber Straße 65
D-85586 Poing

Identification de la entreprise

Rema Tip Top Vulc-Material AG
Birmensdorferstrasse 30
CH-8902 Urdorf
Tel: 044/735 8282; Fax: 044/7358299
E-Mail: automotive@rema-tiptop.ch / industrie@rema-tiptop.ch

Toxikologisches Informationszentrum

Schweizer Notfalldienst

Freiestraße 16
CH-8028 Zürich
Tel. 044 251 51 51
Notrufnummer (24h): 145

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : ++49 (0) 6132 / 84463 (GBK Gefahrgut Buero GmbH, Ingelheim)

Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité: sds@gbk-ingelheim.de

2. Identification des dangers

Classification

Indications de danger : Extrêmement inflammable, Dangereux pour l'environnement

Phrases-R :

Extrêmement inflammable.

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Dangers les plus importants

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur air inflammable/explosif.

L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement.

3. Composition/information sur les composants

Caractérisation chimique (préparation)

Préparation avec hydrocarbures



Composants dangereux

N° CE	N° CAS	Substance	Quantité	Classification
203-448-7	106-97-8	butane	10 - 20 %	F+ R12
200-827-9	74-98-6	propane	10 - 20 %	F+ R12
287-477-0	85535-85-9	Alcanes en C14-17, chloro-	10 - 20 %	N R50-53
265-151-9	64742-49-0	naphta (pétrole)	1 - 10 %	F, N, Xi, Xn R11-38-51-53-65-67
265-199-0	64742-95-6	solvant naphta (pétrole)	1 - 10 %	Xn, Xi, N R10-37-51-53-65-66-67

Le texte intégral des phrases R mentionnés figure au point 16.

Information supplémentaire

"D'après la note P de la directive européenne 67/548/CEE, la substance "" solvant naphte (pétrole) "" ne doit pas être classifiée comme ingrédient "" cancérigène "" car la teneur en benzène (numéro EINECS 200-753-7) est inférieur à 0,1 pourcent en poids."

"D'après la note P de la directive européenne 67/548/CEE, la substance "" naphte (pétrole) "" ne doit pas être classifiée comme ingrédient "" cancérigène "" car la teneur en benzène (numéro EINECS 200-753-7) est inférieur à 0,1 pourcent en poids."

4. Premiers secours

Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit et les étendre

Après inhalation

Se rendre immédiatement à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Après ingestion

Il faut que la décision de faire ou de ne pas faire vomir soit prise par le médecin.

Attention! Risque d'aspiration!

Ne pas faire vomir.

Appeler aussitôt un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyen d'extinction approprié

mousse, gaz carbonique (CO₂), poudre chimique, eau pulvérisée

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

jet d'eau

Risque particulier résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits

Pendant l'incendie, il peut se produire:

dérivés chlorés, phosgène, Monoxyde et dioxyde de carbone

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Vêtement de protection



Information supplémentaire

L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement.

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

Les précautions individuelles

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.

N'utiliser que des appareils antidéflagrants.

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Tenir à l'écart des sources d'ignition.

Les précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

Les méthodes de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).

Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

7. Manipulation et stockage

Manipulation

Consignes pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Utiliser uniquement dans des locaux bien ventilés.

Préventions des incendies et explosion

Ne pas fumer (volatil).

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Faire attention aux règles de la protection contre les explosions.

Ne pas pulvériser vers une flamme nue ou tout autre objet incandescent.

Stockage

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Protéger contre la radiation solaire direct.

Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Conserver dans un endroit bien ventilé.

Indications concernant le stockage en commun

Incompatible avec des agents oxydants.

Information supplémentaire

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

8. Contrôle de l'exposition/Protection individuelle

Valeurs limites d'exposition

**Valeurs limites d'exposition (VME/VLE)**

N° CAS	Substance	ml/m³	mg/m³	f/ml	Catégorie	Origine
74-98-6	Propane	1000	1800		VME	
	Propane	4000	7200		VLE 4x15	
75-28-5	iso-Butane	800	1900		VME	
	iso-Butane	-	-		VLE	
106-97-8	n-Butane	800	1900		VME	
	n-Butane	-	-		VLE	

Contrôles de l'exposition**Mesures d'hygiène**

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (filtre à gaz du type AX).

Protection des mains

Gants protecteurs à résistance chimique en Viton, Epaisseur de la couche minimum 0,7 mm, Résistance à la pénétration (durée de port) environ 480 minutes, Par exemple gant protecteur <Vitoject 890> de la société KCL (www.kcl.de)

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale

Protection de la peau

Vêtements de protection à manches longues

9. Propriétés physiques et chimiques**Informations générales**

L'état physique	Aérosol
Couleur	jaune clair
Odeur	type hydrocarbure

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Testé selon la méthode

Modification d'état

Point d'éclair - 60 °C *)

Inflammabilité

Limite inférieure d'explosivité 1,4 vol. %

Limite supérieure d'explosivité 32 vol. %

Température d'inflammation 510 °C *)

Pression de vapeur : 5000 hPa
à (20 °C)

Densité (à 20 °C) : 0,77 g/cm³



Hydrosolubilité : non miscible
à (20 °C)

Teneur en solvant

< 15 %

*) Propulseur

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement.

Matières à éviter

oxydants

Produits de décomposition dangereux

Pendant l'incendie, il peut se produire:

dérivés chlorés, phosgène, Monoxyde et dioxyde de carbone

Information supplémentaire

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

11. Informations toxicologiques

Données empiriques sur l'action sur l'homme

Un contact avec les yeux peut provoquer des irritations.

Une concentration élevée de vapeurs peut irriter les yeux et le système respiratoire et produire des effets narcotiques.

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation des yeux et de la peau.

Les effets de l'inhalation de fortes concentrations de vapeurs peuvent inclure Migraine, vertiges, faiblesse, inconscience

12. Informations écologiques

Information supplémentaire

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Pollue faiblement l'eau.

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

13. Considérations relatives à l'élimination

Élimination

Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

Si possible le recyclage est préférable l'élimination

Code d'élimination des déchets-Produit

150111

L'élimination des emballages contaminés

Remettre les aérosols vides à une société spécialisée dans l'élimination de ces emballages.



14. Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

ADR/RID classe	2
Code de classement :	5F
No. danger	
No. ONU	1950
Etiquetage	2.1
ADR/RID Groupe d'emballage	-
Quantité limitée (LQ)	LQ 2

Nom d'expédition

AEROSOLS

Autres informations utiles (Transport terrestre)

LQ 2: combination packaging: 1 l / 30 kg (total gross mass); trays: 1 l / 20 kg (total gross mass)

Transport fluvial

Transport maritime

IMDG-Code	2
No. ONU	1950
Marine pollutant	No
EmS	F-D; S-U
IMDG-Groupe d'emballage	-
Quantité limitée (LQ) :	1 L / 30 kg
Etiquetage	2.1

Nom d'expédition

AEROSOLS

Autres informations utiles (Transport maritime)

Limited quantities (chapter 3.4): combination packaging: 1 l / 30 kg (total gross mass); trays: 1 l / 20 kg (total gross mass)

Transport aérien

ICAO/IATA-DGR	2.1
ONU/ID No.	1950
Etiquetage	2.1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne)	203
IATA-Quantité maximale (avion de ligne)	75 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo)	203
IATA-Quantité maximale (cargo)	150 kg
ICAO-Groupe d'emballage	-
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne)	Y203 / 30 kg

Nom d'expédition

AEROSOLS, FLAMMABLE

15. Informations réglementaires

Etiquetage

Indication de danger F+ - Extrêmement inflammable; N - Dangereux pour l'environnement



Conseils supplémentaires

Selon l'Arrêté du Ministère du Travail (préparations dangereuses), ce produit doit être étiqueté de la façon suivante:

Phrases-R

- 12 Extrêmement inflammable.
- 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases-S

- 23 Ne pas respirer les aérosol .
- 51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
- 61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Étiquetage exceptionnel pour préparations spéciales

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition — Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants.

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi	Observer les contraintes liées au travail des jeunes. Observer les contraintes liées au travail des femmes enceintes et allaitantes.
Classe de contamination de l'eau (D)	1 - pollue faiblement l'eau
1999/13/CE (COV)	40 %

16. Autres données

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

- 10 Inflammable.
- 11 Facilement inflammable.
- 12 Extrêmement inflammable.
- 37 Irritant pour les voies respiratoires.
- 38 Irritant pour la peau.
- 50 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- 51 Toxique pour les organismes aquatiques.
- 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- 53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/ des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

"(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)"

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)